

Maltraitance **sur mineurs**

QUE FAIRE POUR UN ENFANT VICTIME DE MALTRAITANCE OU ABUS SEXUEL ?

Vous avez repéré un mauvais traitement envers un enfant

- **Soumis au devoir de réserve**, vous ne devez pas ébruiter des événements concernant cet enfant
- MAIS comme tout citoyen, quand il y a violence à enfant vous êtes dans **l'obligation de signaler les faits**.

**Vous devez le faire auprès du greffe du tribunal pour enfant
Tel : 27.93.50 / 27.55.23**

- Ce signalement doit comporter un certain nombre de renseignements (voir model proposé infra).

Ce signalement doit être adressé par courrier à :

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de première instance de Nouméa
2, boulevard extérieur, Faubourg blanchot,
98800 Nouméa
Fax : 27.96.18 / 28.51.19

**Une règle absolue : Ne restez pas seul avec ce problème,
la prise en charge de l'enfant est trop lourde.**

N'hésitez pas à informer votre organisateur
Et à contacter des services sociaux de la province concernée :

- **Service de la protection de l'enfance**
Direction provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS)
5 rue Gallieni, immeuble Gallieni I
BP 660
98845 Nouméa CEDEX
Tel. 20 45 10 - Fax 20 47 95
dpass.contact@province-sud.nc
- **Service de l'Aide Sociale à l'Enfance de la province nord**
Hôtel de la province Nord
B.P. 41 - 98860 Kohné
Tel. 47.72.30
dassps-sas@province-nord.nc
dassps.contact@province-nord.nc
- Direction de l'Action Communautaire et de l'Action sanitaire (DACAS)
BP 50 We 98820 LIFOU
Tel. 45.52.22
secdacas@loyalty.nc

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE :

- * Écoutez-le
- * S'il ne veut plus parler, respectez son silence
- * Rassurer-le, aidez-le à retrouver confiance en lui, déculpabilisez-le. Il n'est pas responsable de cette situation
- * Avertissez-le que vous devez et que vous allez prévenir ou que vous avez prévenu les autorités compétentes afin de préserver sa sécurité
- * En aucun cas, vous ne devez faire prévaloir le silence dans les rapports que vous aurez avec l'entourage direct de l'enfant
- * Vous devez vous abstenir d'entendre à nouveau l'enfant sur les faits dénoncés avant le signalement.

Signalement Judiciaire (modèle)

Nom Prénom
 Nom de la structure
 Profession et fonction exactes
 Adresse professionnelle
 Tél. professionnel
 Tél. portable

à

Monsieur le Procureur de la République
 Tribunal de première instance de Nouméa
 Service des mineurs

Lieu, date

Objet : Signalement de la situation de XYZ, mineur en danger
Coordonnées de l'enfant : Nom/Prénom/Date de naissance/adresse/responsable de l'enfant
 (Ci-joint la fiche d'information)
 Références : Article 223-6 du Code pénal
 Article 40 du Code de procédure pénale

Monsieur le Procureur,

Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants, à toutes fins que vous apprécierez :

Procéder à une narration synthétique et aussi objective que possible des faits, soit par exemple, communiquer :

- le cadre dans lequel l'enfant est confié (AEA, OPP, jugement civil ou placement pénal),
- si les faits ont été portés à votre connaissance de façon directe ou non (par un autre salarié, préciser qui),
- les éléments objectifs appuyant votre dénonciation (traces de coup, problèmes de comportement inhabituel au retour de week-end, manque d'appétit, mutisme soudain, etc.),
- un éventuel certificat médical de constat des coups (aussi précis que possible et encore mieux accompagné de photos),
- la possibilité pour l'enfant de donner des indications sur son agresseur)

L'état civil précis de l'enfant est : (nom, prénoms, date et lieu de naissance)

Les parents de l'enfant sont domiciliés : (adresse).

Pour la bonne règle, je vous informe que j'adresse copie de la présente à mon employeur et à la direction des affaires sanitaires et sociales de la province.

Je suis à votre disposition pour compléter votre information.

Je vous prie, Monsieur le Procureur, de croire en l'assurance de mes sentiments respectueux.

(Nom/Prénom
 Signature)

INDICATEURS D'ALERTE GÉNÉRAUX

Qu'est-ce qui crée l'inquiétude ?

Risque Maltraitance

- * Traces physiques suspectes
- * Crainte et évitement excessif de l'adulte
- * Changement brusque d'attitude
- * Automutilation / tentative de suicide / fugues
- * Gros retard de développement physique / psychomoteur
- * Tristesse / Repli sur soi / Perte d'estime de soi
- * Très grande passivité / Très grande agressivité (Verbale / physique)
- * Fatigue anormale pendant les activités
- * Dessins à caractère sexuel / Sexualisation de la relation
- * Passage à l'acte sexuel sur d'autres enfants ou animaux / masturbation excessive
- * Prise de produits (Alcool +++, cannabis +++, médicaments +++, autres ...)

Selon vous :

- * Quel est le degré de danger pour l'enfant ?
- * Quel est le degré de complexité de la situation ?
- * L'environnement familial est-il mobilisable ?

